

AUTORISATION DE PRISE DE VUE

Dans le cadre des activités de la MJC, nous sommes amenés à faire appel à l'utilisation de la photographie et de la vidéo. La MJC s'engage :

- à n'utiliser les images réalisées que dans le cadre strict de sa structure.
- à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément à la loi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble des images sur lesquelles figure vous ou votre enfant et juger de l'usage qui en est fait. Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire. (Demande à formuler par écrit auprès de la MJC). La MJC se réserve le droit de publications des photos et vidéos, **sauf mention écrite de votre part ci-dessous** en référence à la loi protégeant le droit à l'image.

.....
.....
.....
SIGNATURE (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Je soutiens les projets de la MJC

En soutenant la MJC, vous contribuez à la réalisation de projets pour les enfants et les jeunes, à la mise en place d'animations et de rencontres, à l'organisation de manifestations culturelles.

Je fais un don de :

| | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> 10 € | <input type="checkbox"/> 20 € | <input type="checkbox"/> 30 € | <input type="checkbox"/> 50 € | Autre : |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|

Par chèque à l'ordre de MJC GAILLAC

| | | |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Je souhaite recevoir un reçu fiscal : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|

Déduction fiscale: Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. (Exemple : si vous donnez 30€ vous déduisez 19,80€ de vos impôts et cela vous coûte 10,20€.)

Notre réseau des MJC....

MJC Gaillac : suivez notre actualité sur :

- Internet (<http://mjcgaillac.org/>)
- Facebook (<https://www.facebook.com/mjcgaillac>)
- Instagram (https://www.instagram.com/mjc_gaillac/)

FD MJC du Tarn : <https://www.fdmjc-tarn.fr/>

FR MJC Occitanie-Pyrénées : <https://pyrenees.frmjc-occitanie.net/>

CMJCF de France : <http://www.cmjcf.fr/>

BULLETIN D'ADHESION

Saison 2022-2023



NOM.....

Prénom.....

Sexe F / M

N° adhérent :

Date de naissance..... Profession (Adulte).....

Représentant légal adulte.....

Adresse.....

Tél.Portable mère..... Tél.Domicile.....

Tél.Portable père.....

E-mail.....

ACTIVITES (jours & heures)

1-.....

2-.....

3-.....

4-.....

Réinscription en juin pour la saison suivante : elle est prise en compte que si elle est accompagnée du(es) paiement(s) correspondant à(aux) l'activité(s) choisie(s)

AUTORISATION PARENTALE

Le représentant légal de l'adhérent l'autorise à adhérer et à pratiquer les activités de la MJC. L'enfant est autorisé à rentrer seul après son activité. OUI NON
(cochez la case correspondante)

DATE..... SIGNATURE



ADHESION

MJC mode d'emploi

La MJC est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901. L'adhésion est obligatoire pour pratiquer les activités proposées et donne lieu à la délivrance d'une **carte astuce**. L'adhésion est annuelle, non remboursable et prise à l'inscription.

Adhérer à la MJC c'est adhérer aux valeurs que porte et défend notre réseau d'éducation populaire. En tant qu'adhérent vous pouvez participer à la vie de l'association, proposer des idées, vous investir dans les différentes commissions, devenir membre du conseil d'administration.

L'adhésion permet d'être assuré pour la pratique d'une activité, de bénéficier de tarifs préférentiels pour certains spectacles dans les MJC et permet des réductions chez certains commerçants Gaillacois et régionaux (*demander la liste à l'accueil*).

Adhésion MJC (CARTE ASTUCE) valable de septembre à fin août.

10€ : - de 18 ans / **12€** : RSA, demandeur d'emploi, étudiant / **20€** : Adulte
40€ à partir de 3 personnes (de la même famille)

TARIFS / CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les tarifs des clubs d'activités sont mentionnés à l'année.

Les inscriptions sont enregistrées à l'année. Après un cours d'essai, toute activité engagée est due et doit être réglée dès sa pratique. Le remboursement d'une activité n'est possible qu'en cas d'arrêt définitif de votre part. Seule une raison médicale ou professionnelle peut justifier une demande de remboursement. Il sera soumis à présentation d'un justificatif (médical/déménagement) datant de moins d'un mois. Tout mois entamé est dû.

La MJC s'engage à assurer un minimum de 30 cours durant la saison sauf cas exceptionnel.

Les clubs d'activités ne fonctionnent pas pendant les périodes de vacances scolaires (sauf exception). **Les clubs d'activités s'arrêteront la semaine du 19 au 24 juin 2023.** La direction se réserve le droit d'annuler un atelier ou un horaire d'atelier si le nombre de participants est insuffisant.

La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres.

PAIEMENT

Echelonnement de paiement possible : 3 chèques encaissés

fin octobre / début janvier / début avril. A l'ordre de MJC GAILLAC.

REDUCTIONS (pas de cumul de réductions)

-10 % : à partir de la 2^{ème} activité (la - chère) ou du 2^{ème} membre d'une même famille (les inscriptions doivent être prises en même temps).

-20 % : pour les étudiants/demandeurs d'emploi/RSA (**sur justificatif**)

Pas de réduction sur tarif couple. Différentes aides et réductions possibles : CAF, MSA, ANCV, Ch.collégien, Pass Culture, Pass Sport. N'hésitez pas à vous renseigner.

PAIEMENT EN 3 FOIS

***Ajouter** le montant de l'adhésion sur le **1^{er}** chèque

10€ : - de 18 ans / **12€** : RSA, demandeurs d'emploi, étudiants
20€ : Adultes / **40€** : à partir de 3 personnes de la même famille

| Montant cotisation | 3 Chèques * | Montant cotisation | 3 Chèques * |
|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| 115 € | 39 + 38 + 38 | 225 € | 75 x 3 |
| 125 € | 43 + 41 + 41 | 230 € | 78 + 76 + 76 |
| 135 € | 45 x 3 | 240 € | 80 x 3 |
| 140 € | 48 + 46 + 46 | 245 € | 83 + 81 + 81 |
| 150 € | 50 x 3 | 250 € | 84 + 83 + 83 |
| 165 € | 55 x 3 | 255 € | 85 x 3 |
| 170 € | 58 + 56 + 56 | 260 € | 88 + 86 + 86 |
| 175 € | 59 + 58 + 58 | 285 € | 95 x 3 |
| 180 € | 60 x 3 | 300 € | 100 x 3 |
| 185 € | 63 + 61 + 61 | 305 € | 103+101+101 |
| 190 € | 64 + 63 + 63 | 315 € | 105 x 3 |
| 195 € | 65 x 3 | 325 € | 109+108+108 |
| 200 € | 68 + 66 + 66 | 335 € | 113+111+111 |
| 210 € | 70 x 3 | 345 € | 115 x 3 |
| 215 € | 73 + 71 + 71 | 365 € | 123+121+121 |
| 220 € | 74 + 73 + 73 | 370 € | 124+123+123 |

Chèques à l'ordre de MJC GAILLAC

Les chèques sont encaissés fin octobre, début janvier, début avril.